UZES.FR

Citoyen européen

Élections européennes

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes. Il n'y a qu'un seul tour. L'élection des représentants français aura lieu les 8 et 9 juin 2024 (particuliers).

Voir aussi...

- Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France (particuliers)

Références

- Décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen
  Elections européennes 2024
- Loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen

@ Services en ligne et formulaires

- Déclaration de candidature aux élections européennes (à remplir par chaque candidat) - Formulaire - Cerfa n°15041*03
- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote - Téléservice

Questions - Réponses

- Quelles sont les dates des prochaines élections ? (particuliers)
- Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ? (particuliers)

Cas particuliers

- ## RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Chaque année, les jeunes ayant effectué le recensement obligatoire dès 16 ans, sont automatiquement inscrits sur les listes.

- ## PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur désigné librement. La démarche s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie.

Pour en savoir plus et télécharger votre formulaire

Élections européennes

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes. Il n'y a qu'un seul tour. L'élection des représentants français aura lieu les 8 et 9 juin 2024 (particuliers).

Voir aussi...

- Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France (particuliers)

Références

- Décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen
  Elections européennes 2024
- Loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen

@ Services en ligne et formulaires

- Déclaration de candidature aux élections européennes (à remplir par chaque candidat) - Formulaire - Cerfa n°15041*03
- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote - Téléservice

Questions - Réponses

- Quelles sont les dates des prochaines élections ? (particuliers)
- Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ? (particuliers)

• CITOYEN EUROPEEN

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

CONTACT

Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

0466034848
accueil-mairie@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)